

MODELE DE CLAUSE DE MEDIATION ET D'ARBITRAGE

"Toute contestation survenant à l'occasion du présent contrat fera l'objet d'une procédure de médiation préalable conduite sous l'égide de la CHAMBRE ARBITRALE INTERNATIONALE DE PARIS (61, Bourse de Commerce, 2, rue de Viarmes, 75040 Paris cedex 01, tél: 01.42.36.99.65, fax: 01.42.36.99.58), conformément à son Règlement de Médiation-Conciliation. En cas d'échec de la médiation, le différend sera résolu par arbitrage sous l'égide de la CHAMBRE ARBITRALE INTERNATIONALE DE PARIS, conformément à son Règlement que les parties déclarent connaître et accepter".

MODELE DE CLAUSE COMPROMISSOIRE :

"Toute contestation survenant à l'occasion du présent contrat sera résolue par arbitrage sous l'égide de la CHAMBRE ARBITRALE INTERNATIONALE DE PARIS (61, Bourse de Commerce, 2, rue de Viarmes, 75040 Paris cedex 01, tél: 01.42.36.99.65, fax: 01.42.36.99.58), conformément à son Règlement que les parties déclarent connaître et accepter".